



DECISION DU MAIRE

N° 762

DATE

11 septembre 2023

Réforme et cession de l'engin municipal de type saleuse portée, inventaire n° 3722

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 10^{ème} alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant que la commune de Poissy est propriétaire de l'engin de type Saleuse portée Epoke SED 3301,

Considérant la constatation de défauts mécaniques et carrosserie importantes de cet engin de déneigement,

Considérant que les réparations nécessaires à la remise en conformité dudit véhicule sont onéreuses et économiquement non viables,

Considérant qu'il convient en conséquence de réformer cet engin pour pouvoir procéder à sa cession,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

L'engin inscrit à l'inventaire n° 3722, de type saleuse portée Epoke SED 3301, n° de série 24630265, mis en service en 2005, est cédé à Auto-Destruction, domiciliée au 2155, avenue de l'Europe, route départementale 190 – 78955 Carrières-Sous-Poissy, à titre gratuit.

Article 2 :

L'engin est cédé à la suite de constatation de défauts mécaniques et carrosserie importantes, pour lesquelles les réparations sont onéreuses et économiquement non viables.

Article 3 :

De préciser que l'inventaire municipal sera mis à jour.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Île de France**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS